



Besoin des avis experts/droit assurance sinistre auto

Par **conductrice_desperée**, le **03/02/2011 à 10:51**

Bjr, rnAyant été prise dans triple collision, j'ai n'ai pu faire qu'un constat (avec le véhicule devant moi) car le dernier de file a fait un délit de fuite (je n'ai aucun moyen de l'identifier !!!). rnJ'ai fait une main courant auprès du commissariat que j'ai envoyé avec mon constat à l'assurance. rnCependant, sur le constat il n'y a pas la précision " projection" qui devrait me permettre de n'avoir aucune responsabilité dans cette collision en chaine vu que le dernier s'est barrée. rnIl y a simplement le schéma avec 3 véhicules dessinés, mon assurance veut quand meme le témoignage de la partie adverse pour statuer sur la responsabilité. Mais le chauffeur ne veut pas témoigner et dit qu'il a signé le constat et n'a plus rien a voir avec ça! rnAlors mes questions sont :rn le schéma sur le constat suffira-t-il pour juger de ma responsabilité ? rnDois-je continuer a insister sur la prise en compte du shéma auprès de mon assu vu que le tiers l'a signé et l'a accepté? rnc'est important, car l'expert (expertise compensatoire) a jugé mon véhicule comme épave et va geler ma carte grise. Juste parceque les coûts de réparation sont supérieure au cout du véhicule, mais il peut etre réparer pour moindre cout avec des pieces en ocas car c juste la carrosserie qui est touche + radiateur...rnQuelles peuvent être mes recours (juridique, courrier à envoyer...) ? rnMerci beaucoup pour vos avis d'expertsrncdtrnune conductrice desesperée